



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 27 août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le texte de la présente lettre et de son annexe et de publier celui-ci comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone.
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**



Annexe

Lettre datée du 23 août 2001, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous transmets le texte d'un communiqué de presse publié par le Gouvernement sierra-léonais le 21 août 2001 (voir annexe) concernant une transaction dans la région de Freetown qui aurait porté sur des diamants illicites dits diamants « du sang » au sujet de laquelle la police a ouvert une enquête. Le communiqué de presse souligne la volonté du Gouvernement sierra-léonais de procurer pleine et entière application sur toute l'étendue du territoire de la Sierra Leone à la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter à l'attention des membres du Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone le texte de la présente lettre et de son annexe et de faire distribuer celui-ci comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ibrahim M. **Kamara**

Annexe

Communiqué de presse publié par le Gouvernement sierra-léonais

Siège du Parlement Freetown (Sierra Leone) Le 21 août 2001

Le lundi 20 août 2001, vers 10 h 45, on a signalé à la police qu'une transaction illicite de diamants avait eu lieu dans une maison de Freetown habitée par un certain Bassem Jamil Sahid Mohammed. La maison était placée sous surveillance depuis un certain temps, car on pensait qu'elle était le siège de transactions illicites portant sur des diamants du sang.

Une équipe de détectives, dûment mandatée, a perquisitionné la maison en question pour y rechercher des diamants faisant l'objet de transactions illicites. Gibril Massaquoi, porte-parole du Front révolutionnaire uni (RUF) s'y trouvait, ainsi que Patrick Vogley et Kenneth Macauley, également membres du RUF, et ont été présentés comme étant les hôtes de M. Mohammed. Ils n'ont pas été fouillés. Ayant aperçu un sac à main noir, les policiers ont voulu en vérifier le contenu. Gibril Massaquoi leur a dit que ce sac lui appartenait; il l'a brièvement ouvert et les policiers ont vu qu'il contenait énormément d'argent, c'est-à-dire des centaines de milliers de dollars des États-Unis. M. Massaquoi n'a pas permis à la police de compter ces billets et a refusé de remettre le sac à main. En revanche, il a prétendu détenir au total une somme de 13 400 dollars des États-Unis, dont il a affirmé qu'elle lui avait été remise par le colonel Issa Sesay en vue d'acquérir des locaux à usage de bureaux pour le RUF à Freetown.

Massaquoi a été invité à se rendre au siège du Département des enquêtes criminelles, muni du sac à main contenant l'argent que les enquêteurs de la police n'avaient pas compté. Il s'est mis au volant de son véhicule, mais avant d'arriver au siège du Département, il a changé de direction et s'est rendu à la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL).

Selon lui, la perquisition avait mis en évidence le fait qu'il faisait l'objet d'un harcèlement de la part du Gouvernement. Il a dit d'un ton menaçant que le processus de paix serait entravé du fait de cette perquisition. C'est à tort qu'il a prétendu faire l'objet d'un harcèlement. Le Gouvernement tient à faire savoir que plusieurs ex-combattants du RUF d'un rang très élevé se trouvent à Freetown et collaborent avec le Gouvernement et la MONUSIL, à la satisfaction de ceux-ci, à faire avancer le processus de paix.

M. Massaquoi se trouvait sur les lieux, là où l'on présumait qu'une infraction avait été commise, et les objets qui ont été découverts sur place étaient propres à mettre en cause la personne qui habitait la maison, M. Bassem Jamil Sahid Mohammed. Au nombre de ces objets figuraient trois passeports sierra-léonais valides, dont un passeport diplomatique, et un passeport libanais, tous établis au nom de M. Mohammed. En outre, les enquêteurs ont trouvé sur les lieux des documents relatifs à des transactions illégales de diamants que l'on présume être des diamants « du sang ». Le Gouvernement a tout mis en oeuvre pour s'assurer que tous les ressortissants et résidents en Sierra Leone respectent la décision de l'ONU d'interdire le commerce des diamants « du sang ». À cet égard, le Gouvernement tient à réaf-

firmer que tous les ressortissants et résidents doivent respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays. Les personnes que l'on soupçonne d'être impliquées dans des activités criminelles font l'objet des procédures normales d'enquête prévues pour de telles activités. C'est pourquoi, les perquisitions effectuées par la police et qui étaient directement motivées par des activités criminelles présumées ne sauraient en aucune façon être qualifiées d'actions qui troublent ou entravent le processus de paix.
